



Zoom microfinance

EXPERIENCES DE MICROFINANCE EN ZONES DE CONFLIT

Sommaire

Description de trois institutions affectées par un conflit

DECSI
CAPPED
PAIDEK

Repères : étude de M. Wilson

Les conditions environne-
mentales et leur impact
Changements au plan
financier

Conséquences du conflit pour les institutions analysées

Le travail au quotidien
La demande de crédit
L'offre de crédit
L'épargne

Pour conclure

Introduction

SOS Faim a choisi de se pencher dans ce numéro de Zoom microfinance sur les expériences de ses partenaires actifs dans le domaine de la microfinance, ayant opéré ou opérant dans des zones de conflit. Les questions traitées sont relatives aux caractéristiques de la demande et de l'offre d'épargne et de crédit dans un tel contexte. Une partie sera également consacrée aux mécanismes de monitoring mis en place par l'institution de microfinance (IMF) pour s'adapter aux besoins changeants de la clientèle pendant et après le conflit.

SOS Faim appuie depuis près de 15 ans des IMF en Afrique et Amérique latine. Certaines de ces IMF ont dû faire face, à un moment ou l'autre de leur existence, à des conflits armés sur leur territoire. Ces conflits, outre des conséquences désastreuses en terme humain, de destruction du capital physique et social, ont affecté le fonctionnement des institutions bancaires et de microfinance. C'est l'expérience de ces dernières qui fera l'objet de l'analyse qui suit.

Description de trois institutions affectées par un conflit

DECSI en Ethiopie

Au mois de juin 1999, une guerre est déclarée entre l'Ethiopie et l'Erythrée à propos de la région frontalière de Badme. DECSI (Dedebit Credit and Savings Institution) initiée en 1993 est un réseau constitué de 9 agences et 96 sous-agences situées au Tigré dans le Nord de l'Ethiopie. DECSI compte actuellement plus de 170.000 clients. Lors du conflit, cinq agences situées près de la frontière ont été complètement détruites et deux partiellement. Le montant des dégâts a été évalué à plus de 20 millions de birr (soit près de 2 millions €).

La CAPPED au Congo Brazzaville

Le Congo Brazzaville a connu depuis les élections de 1992 consacrant Pascal Lissouba au pouvoir une décennie de guerres civiles. Celles de 1993 et 1999 ont touché directement le volet microfinance de l'ONG Forum des Jeunes Entreprises du Congo (FJEC) : la CAPPED (Caisse de Participation à la Promotion des Entreprises et à leur Développement). Celle-ci, initiée en 1989 compte actuellement 6000 clients répartis dans deux agences : à Brazzaville et à Pointe Noire.

Le PAIDEK en RDC

Au Kivu, en République Démocratique du Congo (RDC), la mise en place d'un gouvernement de transition qui n'a malheureusement pas encore garanti la paix sur tout le territoire.

Le Programme d'aide au développement économique au Kivu (PAIDEK) a démarré ses activités en mai 1996. Avant le début de la guerre (octobre 1996), 26 crédits ont été octroyés à des groupes pour un montant de 50 960 USD. La guerre d'octobre 1996 à avril 1997 a fortement

affecté le programme de plusieurs façons. Les pillages et destructions de biens ont amenuisé ou réduit à néant les stocks et fonds de roulement des emprunteurs, tandis qu'une partie de la population, surtout au Sud Kivu fuyait vers la Tanzanie.

Le PAIDEK a également été fortement affecté⁽¹⁾ en juillet 1998 par la deuxième guerre dite "de libération" menée par le RCD⁽²⁾, créant une situation de partition de fait entre l'Ouest et l'Est du Congo.

Après cette guerre; la population s'est retrouvée dans une période d'insécurité et d'instabilité perdurant jusqu'à aujourd'hui. Malgré cette situation, la population s'organise, tente de monter de petits commerces pour assurer sa survie. Le manque de capital est un frein à ce développement et bien qu'il y ait actuellement des signes de reprise des activités bancaires, ces institutions ne s'adressent pas du tout à la cible du PAIDEK qui est la population pauvre mais économiquement active.

En dehors du système bancaire et des systèmes informels de financement (famille, tontines, usuriers), il n'y a que des programmes de crédit (souvent mal) gérés par différentes organisations d'aide. Seules quelques institutions spécialisées comme le PAIDEK offrent aujourd'hui des services financiers aux micro-entrepreneurs.

Actuellement le PAIDEK compte huit agences, situées dans les provinces du Nord Kivu (Beni, Butembo, Goma) et du Sud Kivu (Bukavu, Idjwi, Kadutu, Kavumu, Uvira); son siège se trouve à Bukavu, la capitale du Sud Kivu. Les crédits octroyés sont de maximum 6 mois, en dollars, avec des remboursements mensuels et un taux d'intérêt de 3%/mois calculé sur le montant restant dû.

Le PAIDEK est donc soumis à une forte demande en crédit mais aussi à des risques importants que peu d'autres institutions financières ne semblent disposés à prendre. Contrairement aux deux autres IMF, à l'heure actuelle, le PAIDEK n'opère pas

1 Fermeture pendant 4 mois de toutes les agences

2 Rassemblement Congolais pour la Démocratie



dans une zone post-conflit mais est encore affecté par les incidents que connaît la région.

Repères : étude de M.Wilson

Dans la littérature, on trouve assez facilement des expériences d'IMF en zones post-confliktuelles. Par contre, la littérature se fait plus rare sur le fonctionnement d'une telle institution pendant les conflits.

Le Springfield Centre for Business in Development a mené en 2001 une étude dirigée par M.Tamsin WILSON dans 4 pays touchés par des conflits armés (Angola, Cambodge, Mozambique et Rwanda)⁽³⁾. L'objectif en était de capitaliser l'expérience en microfinance de ces 4 pays en vue d'améliorer le fonctionnement de programmes de microfinance dans des zones post-confliktuelles.

Ils ont tenté de répondre à trois questions:

- ▶ Quelles conditions environnementales ont eu le plus grand impact sur la microfinance ?
- ▶ Quels mécanismes sont mis en place par les ménages pauvres pour gérer leurs finances pendant et après le conflit ?
- ▶ Quels types de produits microfinanciers sont demandés dans des régions post-confliktuelles ?

Bien entendu, les conséquences d'un conflit armé varient d'un contexte à l'autre. Un conflit intra-muros de type guerre civile n'aura pas la même influence sur l'environnement qu'un conflit trans-frontalier.

Les conditions environnementales et leur impact sur la micro finance

L'étude de WILSON (2001) met en exergue un certain nombre de conséquences du conflit sur l'environnement (macro-économique, politique, infrastructures) et leurs effets sur la microfinance.

Les conclusions de cette analyse⁽⁴⁾ sont intéressantes :

- ▶ les IMF se développent et croissent malgré l'absence d'un cadre réglementaire ;
- ▶ la sécurité est indispensable pour assurer l'existence de la microfinance semi-formelle ;
- ▶ le marché de la microfinance a plus de chance de se développer pendant la "phase de soulagement" (relief phase) ;
- ▶ beaucoup d'aspects des opérations d'urgence ont un impact négatif sur la fourniture de services en microfinance. En effet, l'arrivée massive de dons sur le marché perturbe l'activité de prêts et a des conséquences néfastes sur le remboursement des prêts octroyés aux populations bénéficiaires de l'aide d'urgence ;
- ▶ les déplacements ou disparition des clients rend la récupération des crédits difficile si pas impossible ;
- ▶ la situation politique affecte le développement de la microfinance. En effet, l'insécurité liée à la reprise ou non de combats rend toute planification caduque et résulte dans une demande moindre de produits micro-financiers ;
- ▶ les économies semi ou totalement démonétisées préfèrent substituer leur capital financier en capital physique (maison, bétail,...) par souci de sécurité ;
- ▶ au niveau macro-économique plusieurs phénomènes sont constatés; ralentissement de la croissance, inflation, perte de confiance dans la monnaie nationale qui est remplacée par une devise forte.

Ces effets ont une influence sur le développement des petites et moyennes institutions de micro finance :

- Il existe une corrélation entre croissance et demande de services en microfinance, c'est-à-dire que la fin d'un conflit signifie davantage de moyens

3 Voir l'adresse suivante pour obtenir l'étude:
<http://www.postconflictmicrofinance.org>

4 Conclusions faites suite à des observations sur le terrain et grâce aux données récoltées dans les 4 pays visités

affectés à la production de biens et services et par conséquent entraînera une demande croissante de produits micro-financiers ;

- L'hyper inflation rend le micro-crédit et l'épargne impossibles excepté pour des prêts à très courte durée ;
- Les taxes importantes du secteur privé formel poussent ces entreprises vers le secteur informel.

Changements dans l'offre et la demande de crédit et d'épargne

En terme de changement de l'offre de microfinance après le conflit, l'étude insiste sur l'existence d'une relation de connaissance entre le prêteur et l'emprunteur. Les prêts sont généralement des petits montants, à court terme, sans garanties. Le niveau des taux d'intérêt a tendance à diminuer avec le degré de connaissance du client.

Du côté de la demande de crédit, on remarque que les victimes du conflit sont réticentes à emprunter⁽⁵⁾. En effet, un des mécanismes d'adaptation qu'elles pratiquent est d'éviter les liens de dépendance/ de redevabilité envers une structure formelle ou semi-formelle. Ceci est d'autant plus vrai s'il existe une aide financière extérieure gratuite. Si emprunt il y a, ce sera plutôt auprès d'un usurier. Celui-ci présente des caractéristiques intéressantes: flexibilité, accès facile et souvent il autorise les prêts individuels contrairement à la pratique de caution solidaire de la plupart des IMF⁽⁶⁾.

Du côté de l'épargne, on constate une volonté de constituer des réserves. Cependant, le dilemme auquel sont confrontées les familles est le suivant: l'accumulation de liquidités à domicile entraîne un risque de vol ou perte tandis

que le placement dans une IMF inspire la méfiance. Souvent, la reprise de confiance dans les IMF va de pair avec l'arrêt des conflits et le sentiment de sécurité croissante.

Conséquences du conflit pour les trois institutions analysées

SOS Faim a envoyé un questionnaire aux trois IMF partenaires afin de connaître les conséquences du conflit sur leurs activités d'octroi de crédits et de récolte de l'épargne. Leurs appréciations sont mises en perspective avec les constats de l'étude de WILSON (2001).

Le travail au quotidien

► Effet de l'aide d'urgence

Les subsides octroyés par les organismes humanitaires ont eu des conséquences néfastes sur les clients du PAIDEK qui recherchaient des facilités en s'opposant à toute logique de remboursement. Pour la CAPPED, la présence de l'aide d'urgence s'est traduite par un grand nombre de non remboursements des crédits octroyés pendant la période de guerre en 1999 (22 crédits non remboursés pour un montant de 2680 EUR).

► Déplacements ou disparition des clients

Pour le PAIDEK, les déplacements ou disparition des clients rendent la récupération des crédits difficile. Les agences de Mboko et Baraka, dans le territoire de Fizi ont connu ces problèmes étant donné que le plupart des clients ont fui en Tanzanie avec les fonds octroyés. Ces deux agences sont aujourd'hui fermées.

Pour répondre aux besoins des clients déplacés, DECSI a fait preuve d'une grande flexibilité. Par contre, pour les clients non déplacés, les règles en vigueur avant le conflit n'ont pas été modifiées par celui-ci.

5 Dans certains cas, on constate une demande des clients pour des petits crédits à la consommation ou des crédits d'investissement

6 Cela n'est pas le cas dans toutes les zones post-conflit. Parfois, on assiste au phénomène dit "de Fukuyama", c'est-à-dire la volonté de reconstruire des liens sociaux en s'associant à des groupes de caution solidaire

► **Conséquence de la situation politique sur la demande en crédit**

L'insécurité engendrée par la situation politique n'incite pas les clients à s'endetter. Le PAIDEK précise que c'est surtout le

faible demande entre janvier et juin 1999 (60 crédits octroyés pour un volume d'environ 8600 EUR). La population avait peur de demander du crédit à cause de l'incertitude de la conjoncture socio-politique. Cette réticence des populations à contracter un emprunt est la manifestation de la peur de perdre encore une fois son fonds de commerce. L'usurier attendra le moment opportun pour réclamer son dû alors que le structure de microfinance se contentera des échéances et fera pression à tout moment pour améliorer ses taux de remboursement.

Les 3 IMF s'accordent pour dire que les montants octroyés étaient faibles et la période d'octroi de maximum 12 mois. Les retards de remboursement ont obligé les institutions à octroyer des prêts de montants inférieurs à la demande.

Le tableau ci-dessous montre la différence entre la demande et la moyenne des prêts octroyés par le PAIDEK :

On constate que le montant moyen octroyé en milieu urbain s'élève à plus de 40% par rapport au montant moyen demandé. En milieu rural par contre, ce pourcentage est de 30%. Cette différence peut s'expliquer par le fait que la campagne est moins sécurisée que la ville et que les activités agricoles seront plus directement affectées par le conflit (destruction des cultures par les belligérants, problèmes d'approvisionnement d'intrants, écoulement des produits récoltés,...) que les activités commerciales. Peu d'organismes souhaitent continuer l'octroi de crédits aux producteurs agricoles alors que ceux-ci sont demandeurs. Souvent ils restent sur leurs terres pour continuer à les cultiver et assurer ainsi leur survie. Cette constata-

tion est mise en avant dans un rapport de synthèse de D.Lessafre publié récemment⁽⁷⁾.

Concernant le refus de la pratique de caution solidaire, DECSI a géré cela en informant les clients et le personnel sur le non-changement des conditions d'octroi de prêts. La CAPPED a ressenti une méfiance par rapport à ce principe qui s'est traduite par l'enregistrement de beaucoup de demandes individuelles et de familles.

Au PAIDEK, le monitoring des besoins changeants des clients est assuré par un suivi de proximité, par des contacts renforcés et organisés entre le siège et les agences afin d'anticiper tout changement dans le contexte.

L'offre de crédit

Les 3 IMF analysées sont nées dans un contexte de paix mais leur développement a été freiné par l'irruption de conflits armés. Le PAIDEK et la CAPPED ont dû fermer leurs agences pendant quelques mois. Malgré ces interruptions, ces institutions continuent d'opérer dans leur région respective.

L'absence de texte réglementant la microfinance en RDC n'a pas entravé le fonctionnement du PAIDEK. La publication récente d'une instruction de la Banque Centrale du Congo relative aux IMF offre désormais un cadre légal pour les IMF non constituées en coopératives d'épargne crédit.

Au Congo Brazzaville, la CAPPED a également opéré en dehors d'un cadre réglementant la microfinance pendant quelques années. C'est seulement en janvier 2002 que l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale a publié un règlement relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance. Pour faire face aux problèmes de remboursement, les IMF interrogées ont mis en place des mécanismes fort similaires, à savoir :

- ▶ le rééchelonnement des prêts,
- ▶ la suppression du remboursement des intérêts,
- ▶ l'octroi de nouveaux crédits (avant remboursement intégral du précédent)

Au PAIDEK, une solution mise en œuvre est la négociation avec les membres du groupe de caution solidaire ou avec la famille du client en retard. La CAPPED a tenté un autre mécanisme consistant à n'octroyer, dans un premier temps, que des crédits à 2 des 5 membres du groupe. Après le remboursement de 2 échéances, la demande des autres membres était alors prise en compte.

Selon un jugement récent, il est apparu qu'aucune loi congolaise n'autorisait d'arrêter un client en défaut de paiement. Ce manquement rend bien sûr les IMF fragiles.

Pendant le conflit, la CAPPED a choisi délibérément de n'octroyer des crédits qu'à des personnes ayant perdu totalement ou partiellement leur fonds de commerce durant la guerre de 1997. C'est ainsi que son offre en produits micro-financiers a été restreinte à ce type de clients.

L'épargne

L'étude de WILSON met en avant le fait qu'en période de conflit, on constate une substitution du capital financier en capital physique. Cette constatation a été vérifiée auprès des IMF partenaires.

Un exemple parlant qui nous vient de Brazzaville est le cas d'un jeune fabricant de biscuit, qui, à la suite d'un remboursement qui s'est plutôt bien déroulé en dépit de la mauvaise conjoncture et du climat socio-politique, était fier de montrer à la CAPPED sa nouvelle maison. Celle-ci avait été construite en vidant son fonds de roulement. Contre le risque de tout perdre à la suite d'un pillage, d'un braquage ou d'une éventuelle insolvabilité des structures de microfinance qui gardent son



⁷ Rapport de synthèse des travaux du Groupe de Travail, "La sécurisation du crédit aux exploitations agricoles dans les pays en développement", Dominique LESAFFRE (2002-2003), Inter-Réseaux

argent, il a préféré tout injecter dans cette maison pour ensuite retourner solliciter un prêt.

Au Kivu, les possibilités de déposer son argent ne sont pas nombreuses et dans la plupart des IMF il n'y a pas de rémunération possible. Il a été constaté lors de contacts avec les clients du PAIDEK qu'ils préfèrent se doter d'équipements, de produits ou de matériaux plutôt que d'accumuler de l'argent à la maison.

Au Kivu, les populations semblent avoir perdu confiance dans les institutions et elles préfèrent garder leur argent sur elle (parfois sous forme de bijoux) pour ne pas devoir se préoccuper d'aller le récupérer en cas de fuite. Cette thésaurisation à outrance a bien entendu de lourdes conséquences sur la circulation monétaire.

Pour conclure

Quelles conclusions tirer de l'examen d'expériences d'IMF en zone de conflit ?

- ▶ d'une part, on ne peut nier que ces initiatives répondent à des besoins formulés par les populations concernées. Non seulement les demandes de crédit existent, mais souvent elles sont en croissance et de plus les bénéficiaires témoignent un attachement important vis-à-vis de leur IMF et, en dehors des situations exceptionnelles, ne cherchent pas à profiter des circonstances pour échapper à leurs obligations.
- ▶ d'autre part, les contextes de travail des IMF en zone de conflit impliquent que les modalités de travail soient adaptées aux situations rencontrées. Plusieurs axes d'adaptation sont envisagés :
 - les agents de crédit, confrontés à des situations extrêmes, bénéficient d'une formation spécifique leur permettant d'y répondre ;
 - l'encadrement des bénéficiaires est renforcé afin de maintenir les exigences de remboursement, ceci alors que sou-

vent des interventions de type humanitaire sont octroyées sans conditions ;

- les crédits de commercialisation de type court sont privilégiés par rapport aux crédits longs ;

- les conditions de remboursement sont aménagées selon la situation du client, pour tenir compte de l'impact du contexte sur ses capacités de remboursement (les aménagements portent notamment sur la durée ou le renouvellement des crédits, les taux pratiqués,...).

- ▶ Enfin, deux thématiques de réflexion émergent des expériences analysées :
 - l'augmentation significative des demandes et la diversification de leur nature nécessite la définition de nouveaux critères de référence qui restent à préciser ;
 - quelles synergies développer avec les autres intervenants sur le terrain des conflits et notamment les urgentistes qui sont amenés à intervenir dans une logique de don qui érode la responsabilisation des populations éventuellement engagées dans de lourdes charges de remboursement.

SOS Faim et la microfinance

SOS Faim travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de la microfinance et appuie les démarches de partenaires engagés dans ce secteur en Afrique et en Amérique latine. Parmi ces partenaires, on retrouve entre autres : Kajo-Jiginew au Mali, DECSI et SFPI en Éthiopie, Edpyme Proempresa, Edpymes Confianza, MIDE et FondeSurco au Pérou, Sointral au Chili, FADES en Bolivie et MC² au Cameroun.

Comme tout outil de développement, la microfinance doit être interrogée dans ses finalités, ses modalités et ses conditions de mise en œuvre. C'est dans cet esprit que SOS Faim publie notamment "Zoom microfinance". 11 premiers numéros se sont déjà penchés sur des initiatives menées en Afrique et en Amérique latine.

Vous pouvez retrouver ces numéros ainsi que la présente édition, en version téléchargeable en français, en anglais et en espagnol, sur le site internet de SOS Faim Belgique : www.sosfaim.be

Autres publications de SOS Faim

Crédit et développement rural en Amérique latine (édition en français et en espagnol). FADES-SOS Faim, éditions Action pour le développement, 1995.

Pour de nouvelles approches de l'aide au développement. Quels outils financiers pour une coopération équitable ? SOS Faim-COTA, Actes du colloque, 1994.

Édition spéciale de Défis-Sud, **Le financement alternatif**, octobre 1996.

Édition spéciale de Défis-Sud, **La microfinance lutte-t-elle contre la pauvreté ?** octobre 2000, Sommaire consultable sur www.sosfaim.be/Defis-Sud

La réglementation de la microfinance en Éthiopie, Nicole Hogger, communication au séminaire SOS Faim, La Paz, octobre 2001.

De ONGs Financieras : a Fondos Financieros Privados, la experiencia boliviana. Hugo Rivas Guerra, Rafael E. Rojas L., Edition SOS Faim, 2002.

Signalons également la réalisation d'un documentaire audiovisuel sur l'expérience de Kafo Jiginew, "Les Greniers de l'argent", de Jean-Michel Rodrigo, Mécanos Production, 2001, copie disponible à SOS Faim Belgique moyennant participation aux frais d'envoi.

Si vous souhaitez contribuer au débat lancé par SOS Faim sur la microfinance, n'hésitez pas à nous communiquer vos réflexions et interrogations soit par courrier soit par voie électronique.

Ce bulletin a été réalisé par Laurence Siquet (lasi@sosfaim.be), responsable de l'Appui aux partenaires à SOS Faim en république démocratique du Congo et au Mali.

SOS Faim – Action pour le développement
Rue aux Laines, 4 – B 1000 Bruxelles – Belgique
Tél : 32-(0)2-511.22.38 – Fax : 32-(0)2-514.47.77
E-mail : info@sosfaim.be – Site internet : www.sosfaim.be

SOS Faim – Action pour le développement
Résidence "Um Deich" bloc C, 9 rue du Canal
L - 4050 Esch-sur-Alzette – Grand Duché du Luxembourg
Tél : 352-49.09.96 – Fax : 352-26.48.09.01
E-mail : info@sosfaim.org – Site internet : www.sosfaim.org

"Zoom microfinance" est réalisé avec le soutien de la Direction Générale de la Coopération internationale de Belgique et le ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.

